

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



DIPLÔME NATIONAL

niveau de diplôme

Bac+3

durée

1 année

lieu-x de formation

Alençon

crédit ECTS

180

CONTACT

Université de Caen Normandie
UFR de Droit, administration
économique et sociale et
administration publique
Site universitaire d'Alençon ·
61250 Damigny
02 33 80 29 50
ufr-droit.unicaen.fr/

Fruit d'un partenariat avec les centres de gestion du Calvados, de l'Orne et de la Manche ainsi qu'avec le CNFPT, la Licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales forme ses lauréats à une insertion immédiate dans les principaux métiers des collectivités locales de gestion du personnel, de responsable des marchés publics, de responsable de gestion financière et budgétaire, d'instructeur du droit du sol, de directeur de centre communal d'action sociale, de secrétaire de mairie. Ses lauréats sont généralement recrutés par voie contractuelle et, en vue d'une titularisation, par voie d'un contrat à durée indéterminée ou par concours de la fonction publique territoriale (rédacteur ou attaché territorial).

MÉTIERS VISÉS

Chargé de la gestion du personnel, responsable des marchés publics, responsable de gestion financière et budgétaire, instructeur du droit du sol, directeur de centre communal d'action sociale, secrétaire de mairie. L'embauche peut s'opérer par la voie contractuelle ou par celle d'un concours de la fonction publique territoriale (attaché ou rédacteur territorial notamment).

COMPÉTENCES ACQUISES

Les lauréats de la licence professionnelle sont en mesure, à son issue, de travailler de façon opérationnelle au sein d'une collectivité territoriale dans les métiers auxquels elle les forme, principalement dans les domaines d'activités choisis dans le cadre de l'UES, même si une réelle polyvalence leur est globalement acquise. Leurs nouvelles compétences élèvent les étudiants à un très bon degré de connaissances techniques et de réflexion en ces domaines. Leur niveau d'expression écrite et orale a également progressé.

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité de poursuite en master (le cas échéant après une procédure de validation d'études) même si le diplôme de licence professionnelle n'est en principe pas destiné à cette poursuite d'études.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les étudiants doivent acquérir en un an les bases juridiques et de management fondamentales à l'exercice des métiers de l'Administration territoriale. Leurs profils sont cependant parfois inégaux en ces matières. Une unité générale permet donc de mettre à niveau les connaissances de chacun d'entre eux à cet égard, sur l'environnement institutionnel ainsi que l'encadrement juridique, c'est-à-dire l'ensemble des règles de droit qui gouvernent à titre général l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, et sur les outils de communication et d'information. La formation propose aussi de renforcer l'approche de management public, indispensable à la bonne compréhension des enjeux de gouvernance des administrations locales.

Ce tronc commun de formation se ramifie, ensuite, à travers une

unité d'enseignements spécifiques qui permet aux étudiants de se spécialiser dans deux des trois disciplines suivantes : Finances et marchés publics, Urbanisme et affaires foncières, Ressources humaines et action sociale. Seules deux d'entre ces matières font l'objet d'une notation, au choix de chacun des étudiants. La licence est, enfin, marquée par des périodes de stage d'une durée globale de 24 semaines dans une (de préférence) ou des (par exception) collectivités territoriales. Cette immersion en collectivité doit être le moment d'une prise de contact institutionnelle avec le milieu dans lequel leur future profession sera exercée, de même que l'occasion de réaliser des premiers travaux à part entière tels que les rédactions d'un rapport de stage et d'un mémoire de projet pédagogique tuteuré sous l'égide d'un enseignant chercheur.

ADMISSION · INSCRIPTION

NIVEAU DE RECRUTEMENT

Bac+2

CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 2 (Licence 2, DUT, BTS etc.) sous réserve de leur sélection par un jury (étude d'un dossier puis entretien oral). Leur admission est autorisée par un jury de sélection formé de membres de l'équipe pédagogique.